

de Saint-Trivier ; en 1441, il fit enlever par son valet, ses brandons (c'est ainsi qu'on appelait les armoiries que les seigneurs faisait mettre sur les effets qu'ils saïssaient) qu'on avait mis sur des gerbiers de Mieugeux, situés notoirement dans la châteltenie de Saint-Trivier ; on informa contre ce valet pour cet enlèvement et il fut condamné à 40 sols d'amende, réduits à 30 ; ce valet ayant demandé terme pour les payer, on le lui accorda, à la caution de Henry de Bagié lui-même et de Thévenet Guédon, de Percieux, qui promirent de payer ou de remettre ce valet dans les prisons de Saint Trivier, à peine de 25 livres de forts. Le valet n'ayant pas payé et ne s'étant point mis en état, on arrêta Henry de Bagié à Saint-Trivier ; il appela de son arrêt au bailli du Beaujolais et fut relâché à caution, pendant quoi on arrêta Guédon, seconde caution, et, pour s'en venger, Henri de Bagié fit arrêter par le châtelain de Châtillon, quatre ou cinq habitants de Saint-Trivier, qui ne furent délivrés qu'au bout de plus de deux ans.

Henry de Bagié fit enlever, le 24 avril 1445, plus de 60 têtes de bétail dans des prés et des terres, situés près de la rivière de Moignans et le chemin de Châtillon à Villefranche, dans la justice de Saint-Trivier ; on lui fit commandement de les rendre de la part du bailli de Beaujolais.

Il ne voulut pas obéir, ce qui fit que le bailli donna le pouvoir de les recourir où on les retrouverait ; on les reprit à Béreins et on informa que les fonds où il avait fait cet enlèvement étaient de Saint-Trivier.

A la fin du même mois d'avril, le châtelain de Châtillon et ses officiers vinrent en armes et en façon de guerre au château de Béreins, qui était du fief, ressort et souveraineté de Dombes et ajournèrent le seigneur de ce château, pour comparaître à Châtillon, par-devant eux.

Dans un appointement pris à Villars, le 22 et le 23 octobre 1445, entre les officiers du souverain de Dombes et